

CERTIFICAT D'APPROBATION CE DE TYPE

CERTIFICATE OF EC TYPE APPROVAL

N° F-04-A-737 du 05 août 2004

Instrument de pesage à fonctionnement non automatique

Non-automatic weighing instrument

type ADE-xxx

Délivré par : **Laboratoire National d'Essais, 1, rue Gaston Boissier - 75724 PARIS Cedex 15 (FRANCE)**
issued by

En application : du décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié, et de l'arrêté du 22 juin 1992 modifié, transposant
in accordance with dans le droit français la directive 90/384/CEE du 20 juin 1990 modifiée par la directive 93/68/CEE du 22 juillet 1993.

The decree n° 91-330 dated 27 march 1991 modified and the order dated 22 June 1992 modified, transposing in the French law the council directive 90/384/EEC of 20 June 1990 modified by the council directive 93/68/EEC of 22 July 1993.

Délivré à : **Société ADEMI PESAGE, ZI La Bergerie - rue ampère, 49280 LA SEGUINIÈRE (FRANCE).**
issued to

Concernant : un instrument de pesage à fonctionnement non automatique, électronique, à équilibre
in respect of automatique, à indication numérique, avec ou sans leviers, à une étendue de pesage, à une seule valeur d'échelon ou à échelons multiples, avec ou sans voies de sommation, non destiné à la vente directe au public.

A non automatic weighing instrument, electronic, self-indicating, with or without lever system, one weighing range and one scale interval or multi-interval instrument, with or without sum channel not intended for direct sales to the public.

Caractéristiques : Classe de précision *Accuracy class* : III ou IIII
characteristics
Portée maximale *Maximum capacity (Max)* : Max (compatible avec les modules utilisés).
Echelon *Verification scale interval (e)* : $e \geq 2 \text{ g}$ ou $e \geq v_{\min}$ (voir annexe)
Nombre d'échelons : $n \leq 6000$ (avec cellule de pesée à sortie analogique),
Number of verification scale intervals (n) : $n \leq 3500$ (avec cellule de pesée à sortie numérique),
: $n \leq 1000$ en classe IIII.
Température de fonctionnement : $-10 \text{ °C}/+40 \text{ °C}$
Working temperature

Valable jusqu'au : **05 août 2014.**
valid until

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 3 pages.

Tous les plans, schémas et notices sont déposés au Laboratoire National d'Essais sous la référence de dossier DDC/22/ E070637-D1-1.

The principal characteristics, approval conditions are set out in the appendix hereto, which forms part of the approval documents and consists of 3 pages. All the plans, schematic diagrams and documentation are recorded under reference file DDC/22/ E070637-D1-1.

Pour le Directeur Général
Directrice Certification et Développement

Laurence DAGALLIER

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique ADEMI PESAGE, type ADE-xxx (où xxx correspond au nom du dispositif indicateur) sont des instruments électroniques, à équilibre automatique, à indication numérique, avec ou sans leviers, à une étendue de pesage, à une seule valeur d'échelon ou à échelons multiples, avec ou sans voies de sommation, destinés aux usages réglementés prévus à l'article 1^{er} du Décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié, qui a transposé dans le droit français la Directive 90/384/CEE du 20 juin 1990 modifiée.

Les instruments de portée maximale inférieure ou égale à 100 kg ne sont pas destinés à la vente directe au public.

Toutes les propriétés de ces instruments, qu'elles soient décrites ou non, ne doivent pas être contraires à la Norme Européenne EN 45501 :1992/AC :1993, qui est prise comme référentiel.

1. Description fonctionnelle

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique ADEMI PESAGE, type ADE-xxx sont constitués de trois modules :

A - Soit d'un dispositif indicateur pour cellule de pesée à sortie analogique, choisi parmi ceux indiqués dans le tableau suivant :

| FABRICANT | TYPE | N° du certificat |
|------------------------------|--|---|
| AVERY BERKEL | HL122, L122, S122 | NMi n° TC6058 du 23 juillet 2002 |
| AVERY BERKEL | L126 | DELTA n° DK0199-R76-03.02 du 12 juin 2003 |
| AVERY BERKEL | L130 | NWML n° GB-1093 du 30 mars 2000 |
| GEC AVERY | L226, L225, L216, L215, L116, L115 | NWML n° GB-1007 du 28 juin 1995 |
| AVERY BERKEL | 1310 | NWML n° GB-1153 du 27 mai 2003 |
| SALTER WEIGH-TRONIX | 3265 | DELTA n° DK 0199.24 du 25 février 1999 |
| SOCIETA'COOPERATIVA BILANCIA | EV22, EV7, CPE 22 | I 97-C005 du 8 août 2001, révisé |
| SOCIETA'COOPERATIVA BILANCIA | D400, D410, D450, D800, SELF-800, ECO-800 | UCM n° 00/008-B du 3 février 2003, révisé |
| SOCIETA'COOPERATIVA BILANCIA | EV7 S, D430 | UCM n° 03/012-B du 8 octobre 2003 |
| GWT | PR1612/02 | PTB n° D09-96.01 du 19 février 1998, révisé |
| GWT | PR1613/00, PR 1613/03 | PTB n° 1.13-93.186 du 19 février 1998, révisé |
| GWT | PR 1730 | PTB n° D09-98.12 du 26 mai 1998 |
| HBM | WE2108 | NMi n° TC 5747 du 30 juin 2000 |
| HBM | WE2110 | NMi n° TC 5353 du 24 avril 2002, révisé |
| KERN | ITB-TM, ITS-TM, ITT-TM | NMi n° TC 6194 du 24 février 2003 |
| SARTORIUS | Module unité de traitement YCO01IS-0CE..., associé à | PTB n° D09-95.30 du 14 décembre 1998, révisé |
| | Dispositif terminal isi10..., isi20..., isi30... | PTB n° D09-95.09 du 12 mai 2003, révisé |
| SARTORIUS | QCT01.. | PTB n° D09-99.06 du 24 avril 2003, révisé |
| SARTORIUS | TN et TN-X | PTB n° D09-03.13 du 31 octobre 2003 révisé |
| SARTORIUS | PR 1713..., PR5610 (X5), PR5710 (X6) | PTB n° D09-02.33 du 4 juin 2004, révisé |

Les caractéristiques et les différentes fonctions du dispositif indicateur utilisé sont décrites dans le certificat d'essai correspondant.

- Soit le logiciel de pesage HBM type HBM –Trade, faisant l'objet du certificat d'essai PTB n° D09-00.34 du 8 mai 2002, révisé, associé :
 - o soit au dispositif unité de traitement de données HBM type AED/... et AD/... faisant l'objet du certificat d'essai NMi n° TC2279 du 25 septembre 2003, révisé, associé à des cellules de pesée à sortie analogique (voir ci-après),
 - o soit à des cellules de pesée à sortie numérique (voir ci-après).

B - Un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par une ou plusieurs cellules de pesée identique(s), à sortie analogique ou numérique (voir plus de détails ci-après, pour l'association aux dispositifs récepteurs de charge et les conditions).



C - Un dispositif récepteur de charge avec ou sans levier considéré comme classique et non critique, équipé de cellule(s) de pesée à sortie analogique, et dont la transmission de la charge est réalisée selon l'un des montages de cellule de pesée, figurant dans le guide WELMEC 2.4 d'octobre 1997, dans ce cas :

Toute (toutes) cellule(s) de pesée peut (peuvent) être utilisée(s) sous couvert de ce certificat d'approbation CE de type pour les dispositifs récepteurs de charge considérés comme classiques et non critiques (cf. : guide WELMEC 2.4 d'octobre 1997), sous réserve que les conditions suivantes soient satisfaites :

- 1) Il existe, pour cette cellule de pesée, un certificat OIML de conformité (R60) ou un certificat d'essai (EN 45501) délivré par un organisme notifié responsable pour l'examen CE de type en application de la directive 90/384/CEE, modifiée.
- 2) Le certificat contient les types de cellules de pesée et les données sur les cellules de pesée nécessaires pour remplir la déclaration de compatibilité des modules du fabricant (WELMEC 2, révision 3, 2000 n° 11), ainsi que toute exigence particulière de montage. Une cellule de pesée marquée NH est autorisée seulement si les essais d'humidité selon EN 45501 ont été réalisés sur cette cellule de pesée.
- 3) La compatibilité des cellules de pesée et de l'indicateur est établie par le fabricant, au moyen de la fiche de compatibilité des modules figurant dans le document WELMEC 2 cité ci-dessus, lors de la vérification CE ou de la déclaration CE de conformité au type.
- 4) Le dispositif transmetteur de charge doit être conforme à l'un des exemples présentés dans le guide WELMEC concernant les cellules de pesée.

Ou un dispositif récepteur de charge de conception classique et non critique équipé de cellule(s) de pesée à sortie numérique HBM type C16i.. faisant l'objet du certificat d'essai PTB n° D09-00.46 du 9 janvier 2001, associée(s) au logiciel HBM type HBM-Trade faisant l'objet du certificat d'essai PTB n° D09-00.34 du 8 mai 2002, révisé.

2. Données techniques - Caractéristiques métrologiques

- Classe de précision :  ou 
- Portée maximale (Max) : Max (compatible avec les modules utilisés).
- Echelon (e) : $e \geq 2 \text{ g}$,
ou : $e \geq v_{\min}$ (cas de cellule(s) de pesée à sortie numérique).
- Nombre maximal (n) d'échelons par étendue de pesage :
* en classe III : $n \leq 6000$ (compatible avec les modules utilisés),
ou : $n \leq 3500$ (cas de cellule(s) de pesée à sortie numérique),
* en classe IIII : $n \leq 1000$.

3. Conditions particulières de construction

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique ADEMI PESAGE, type ADE-xxx dont le récepteur de charge est muni de leviers, peuvent être équipés, en option, d'un dispositif indicateur faisant partie d'un dispositif mesureur de charge à romaine.

Dans ce cas le fonctionnement simultané des deux dispositifs indicateurs est rendu impossible.

4. Interfaces

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique ADEMI PESAGE, type ADE-xxx, peuvent être connectés à tout dispositif périphérique compatible. Les interfaces sont décrites dans le certificat d'essai du dispositif indicateur utilisé.

5. Conditions particulières de vérification

Outre les dispositions prévues ci-dessus pour l'acceptation générale de(s) cellule(s) de pesée à sortie analogique dans les dispositifs récepteurs de charge classiques, la preuve de la compatibilité des cellules de pesée et de l'indicateur est également établie par le fabricant, au moyen de la fiche de compatibilité des modules figurant dans le document WELMEC 2 cité ci-dessus, lors de la vérification CE ou de la déclaration CE de conformité au type.

6. Scellement

Afin de protéger les composants qui ne peuvent être ni démontés ni réglés par l'utilisateur, une marque doit être apposée sur les scelllements prévus à cet effet : la description des dispositifs de scellement figure dans le certificat d'essai de l'indicateur concerné.

Ces scelllements sont constitués d'une pastille de plomb ou d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

La marque devant figurer sur les scelllements peut être :

- * soit la marque du constructeur stipulée dans un système qualité approuvé par un organisme notifié (Annexe II, point 2.3 de la directive 90/384/CEE du 20 juin 1990, modifiée, Article 4 du décret n° 91-330 du 27 mars 1991, modifié),
- * soit une marque légale dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans tout autre Etat signataire de l'accord instituant l'Espace Economique Européen.

7. Inscriptions réglementaires

La plaque d'identification des instruments de pesage à fonctionnement non automatique ADEMI PESAGE, type ADE-xxx, porte au moins les indications suivantes :

- la marque ou le nom du fabricant,
- le nom du type et le numéro de série de l'instrument,
- les caractéristiques métrologiques,
- la classe de précision,
- le numéro du présent certificat d'approbation CE de type.

Cette plaque est constituée soit d'un support permettant l'apposition d'une marque de scellement, soit d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

8. Remarques

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique ADEMI PESAGE, type ADE-xxx, peuvent être commercialisés sous des appellations commerciales différentes, avec des présentations qui diffèrent exclusivement par la décoration.